



D.2019.02.06.6.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 06 Février 2019

6 – PARCS RELAIS**6.2 - Parcs Relais (P+R) : Appel à Initiatives Privées pour le déploiement et l'exploitation de dispositifs de charge de véhicules électriques et hybrides dans les pôles d'échanges multimodaux**

L'an deux mille dix-neuf, le six février à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X	M. Del Borrello (a/c du point 8.1)	
CHOLLET François	X	M. Briand (a/c du point 1.5)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard		X (M. Grass)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		X (a assisté au débat du point 1.7 et départ a/c du débat du point 1.5)
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon) jusqu'au point 1.4, y compris point 1.7	X (a assisté au débat du point 1.7 et départ a/c du débat du point 1.5)

Tisséo Collectivités**Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine**

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20190212-20190206-6-2D-DE
Date de télétransmission : 12/02/2019
Date de réception préfecture : 12/02/2019

Le Projet Mobilités 2020.2025.2030, valant révision du Plan de Déplacements Urbains de la grande agglomération toulousaine et approuvé au CS du 7 février 2018, s'est fixé comme objectifs de contribuer à améliorer la qualité de l'air, limiter les émissions de polluants et de GES, et maîtriser les consommations énergétiques liées aux mobilités.

S'inscrivant dans les orientations nationales de réduction des émissions présentées dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), le Projet Mobilités place l'accompagnement du développement des transports propres – notamment de l'électromobilité – au cœur des priorités de Tisséo Collectivités, et plus particulièrement de sa stratégie P+R adoptée au CS du 19 Octobre 2016 (axe 3).

Par ailleurs, le Projet Mobilités propose un volet Innovation visant à faire émerger des nouveaux services de mobilité et des nouveaux usages.

C'est dans cette optique qu'a été lancé en 2017 un Appel à Manifestation d'Intérêt Innovation qui a permis de rassembler une communauté de 105 innovateurs de la mobilité et de lancer plusieurs actions phares : AAP Covoiturage et Dessine-moi Toulouse, projet européen CoMMUTE, application Ticket'Easy, etc.

Tisséo Collectivités souhaite continuer dans cette dynamique partenariale avec les opérateurs privés, notamment en mettant à leur disposition des dépendances de son domaine public à des fins d'expérimentation ou de déploiement.

Ainsi, Tisséo Collectivités souhaite s'appuyer sur sa maîtrise foncière des pôles d'échanges multimodaux pour innover et soutenir le développement de l'électromobilité sur la grande agglomération toulousaine et valoriser ces sites à enjeux structurants.

Il est ainsi proposé de lancer un Appel à Initiatives Privées pour soutenir le déploiement et l'exploitation de dispositifs de charge de véhicules électriques et hybrides au sein de 4 pôles d'échanges majeurs de rabattement de Tisséo Collectivités : Borderouge, Basso-Cambo, Ramonville et Balma-Gramont.

Cette procédure vise à recenser les initiatives des acteurs privés et à faciliter le déploiement du projet le plus pertinent pour la réalisation d'une opération d'intérêt général sur les pôles d'échanges ciblés.

Dans l'hypothèse où le projet proposé par l'opérateur retenu à l'issue de l'appel à initiatives privées serait suffisamment détaillé, fiable, adapté aux sites ciblés et cohérent avec les objectifs publics, Tisséo Collectivités pourra proposer à cet opérateur un accès à son domaine public afin de faciliter le déploiement de son projet.

Un titre d'occupation temporaire du domaine public détaillera les conditions et modalités précises pour l'installation et l'exploitation des infrastructures de rechargement électrique par l'opérateur sélectionné.

Une redevance d'occupation sera demandée par Tisséo Collectivités à cet opérateur en contrepartie de l'exploitation commerciale des infrastructures de charge électrique. Par ailleurs, l'opérateur retenu supportera intégralement les coûts d'infrastructure liés au déploiement de son projet.

L'Appel à Initiatives Privées ne prévoit pas de participation financière de Tisséo Collectivités.

Un Comité de sélection, composé d'élus et de représentants des services techniques de Tisséo, désignera le candidat lauréat de l'Appel à Initiatives Privées.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le lancement d'un appel à initiatives privées pour le déploiement et l'exploitation de dispositifs de charge de véhicules électriques et hybrides sur les pôles d'échanges multimodaux de Borderouge, Basso-Cambo, Ramonville et Balma-Gramont.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE le lancement d'un Appel à Initiatives Privées pour le déploiement et l'exploitation de dispositifs de charge de véhicules électriques et hybrides sur les pôles d'échanges multimodaux de Borderouge, Basso-Cambo, Ramonville et Balma-Gramont.

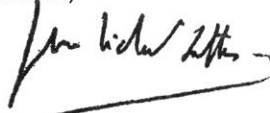
ARTICLE 2 : AUTORISE le Président de Tisséo Collectivités à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

APPEL A INITIATIVES PRIVEES

«Déploiement et exploitation
de dispositifs de charge de
véhicules électriques et hybrides
dans les PEM



Présentation
et règlement général

Ambition et contexte de l'appel à initiatives privées

1.1 Contexte et enjeux

Le Projet Mobilités 2020.2025.2030, valant révision du Plan de Déplacements Urbains de la grande agglomération toulousaine et approuvé au CS du 7 février 2018, s'est fixé comme objectifs de contribuer à améliorer la qualité de l'air, à limiter les émissions de polluants et de GES, et à maîtriser les consommations énergétiques liées aux mobilités.

S'insérant dans les orientations nationales de réduction des émissions présentées dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), il place l'accompagnement du développement des transports propres, notamment de l'électromobilité, au cœur des priorités de Tisséo Collectivités, et notamment de sa stratégie P+R adoptée au CS du 19 Octobre 2016 (axe 3).

Par ailleurs, le Projet Mobilités 2020.2025.2030 propose un volet Innovation (non obligatoire) visant à faire émerger de nouveaux services de mobilité et de nouveaux usages.

C'est dans cette optique qu'a été lancé en 2017 un Appel à Manifestation d'Intérêt Innovation, qui a permis de rassembler une communauté de 105 innovateurs de la mobilité et de lancer plusieurs actions phares (Appel à projets Dessine-moi Toulouse, projet européen COMMUTE, Application Ticket'Easy, etc.).

Aujourd'hui, Tisséo Collectivités souhaite renforcer cette dynamique partenariale avec les opérateurs privés, notamment en mettant à disposition des dépendances de son domaine public, dans le respect de la réglementation existante, à des fins d'expérimentation ou de déploiement.

Ainsi, Tisséo Collectivités souhaite s'appuyer sur sa maîtrise foncière des pôles d'échanges multimodaux pour soutenir le développement de l'électromobilité sur la grande agglomération toulousaine et valoriser ces sites à enjeux structurants.

Par délibération du Comité syndical du Syndicat Mixte de Transports en Commun Tisséo en date du 6 février 2019, Tisséo Collectivités a acté le principe d'un Appel à Initiatives Privées (AIP) dont l'objectif est de recenser les intentions de tout opérateur privé intéressé par le déploiement et l'exploitation de dispositifs de charge de véhicules électriques et hybrides au sein de 4 pôles d'échanges majeurs de rabattement de Tisséo Collectivités : Borderouge, Basso-Cambo, Ramonville et Balma-Gramont.

1.2 Objectif de l'appel à initiatives privées

L'objectif de cet appel à initiatives privées est de consulter tous les opérateurs d'infrastructures de charge de véhicules électriques et hybrides afin de connaître leurs intentions de déploiement au niveau des 4 pôles d'échanges multimodaux ciblés.

Les opérateurs d'infrastructures candidats au présent appel à initiatives formuleront une réponse, dont le contenu est détaillé ci-après, sur chacun des 4 pôles d'échanges proposés.

Dans l'hypothèse où les initiatives privées proposées seraient suffisamment détaillées, fiables, adaptées aux sites ciblés et cohérentes avec les objectifs de son Projet de Mobilité, Tisséo Collectivités pourra proposer à ces opérateurs un accès à son domaine afin de faciliter le déploiement de ces projets.

Un titre d'occupation temporaire du domaine public détaillera les conditions et modalités précises pour l'installation et l'exploitation des infrastructures de charge.

Ce titre d'occupation sera soumis à la réglementation relative à l'occupation du domaine public (notamment articles L.2121-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, CG3P), et sera donc précaire et révocable.

Une **redevance** sera perçue annuellement par Tisséo Collectivités en contrepartie de l'autorisation accordée aux opérateurs privés d'occuper le domaine public pour l'exploitation commerciale de leurs infrastructures de charge.

Cette redevance pourra se décomposer de la manière suivante :

- o une part fixe, par emplacement lié à une infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides, dont le montant est laissé à l'initiative des opérateurs, dans une limite minimale de 80€ /emplacement par an ;
- o une part variable du chiffre d'affaires hors taxe (HT) de l'année (n-1) obtenu sur l'activité de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, et toutes autres activités ou services commerciaux pour lesquels le mobilier implanté dans le cadre du titre d'occupation du domaine public constitue le support.

L'Appel à Initiatives Privées, en ce qu'il constitue une procédure de sélection d'opérateurs privés en vue de l'attribution d'un titre d'occupation du domaine public et non un marché public, ne prévoit pas de contrepartie financière de la part de Tisséo Collectivités. Par conséquent, aucune aide financière ou subvention ne sera attribuée dans le cadre du présent Appel à Initiatives Privées.

Les coûts d'aménagement de l'infrastructure nécessaires au déploiement du projet seront intégralement supportés par les opérateurs.

1. Calendrier indicatif de l'appel à initiatives

L'appel à initiatives privées se déroule comme suit :

- **15 février 2019 : publication de l'appel à initiatives privées**
- **Jusqu'au 19 mars 2019 inclus** : les opérateurs intéressés pourront effectuer toute demande de précisions nécessaires auprès des services de Tisséo Collectivités, dans les conditions précisées ci-après
- **29 mars 2019 : date limite de réception des dossiers de réponse** par les opérateurs pour faire connaître leurs projets concrets de déploiement de leurs propres infrastructures au sein des 4 pôles d'échanges multimodaux de Tisséo Collectivités ciblés

La réponse des opérateurs devra être accompagnée des documents décrits ci-après (cf. article 4.1)

- **5 avril 2019** : réunion d'un **Comité de sélection et choix des candidats admis à négocier**
- **Du 15 avril au 28 mai 2019** : phase de négociation avec les candidats admis à négocier (organisation d'une visite des sites ciblés, tenue d'auditions ou demande de compléments écrits...)
- **7 juin 2019** : date limite de remise des dossiers de réponse après négociation par les candidats admis à négocier
- **Début juillet 2019** (date à préciser) : réunion du **Comité de sélection et désignation du lauréat éventuel**

En cas de procédure fructueuse, l'objectif calendaire est le suivant :

- **4^e trimestre 2019** : contractualisation
- **4^e trimestre 2020** : fin du déploiement

2. Documents mis à disposition des candidats

Tisséo Collectivités met à disposition des opérateurs un dossier rassemblant des données d'entrée sur les pôles d'échanges multimodaux ciblés :

- présentation générale des 4 P+R
- offres Tisséo et tiers connexes
- données de fréquentation
- données trafic réseau structurant
- données sur le parking voirie adjacent
- données socio-économiques
- évolutions envisagées sur les P+R
- attractivité
- définition des périmètres objet du présent appel à initiatives
- composition zonale des P+R ciblés
- parcours client en zone contrôlée accessible au public
- contraintes d'accès au service

- contraintes génériques d'usage (dont interopérabilité des systèmes tiers, évolutions techniques liées à l'évolutivité des offres de services, contraintes travaux ou maintenance..) ;

Ce dossier sera accessible sur demande aux candidats, après signature par ces derniers d'un accord de confidentialité.

L'accord de confidentialité doit être renvoyé signé par les candidats à l'adresse email suivante : marchespublics.smtc@tisseo.fr

Dès réception de l'accord de confidentialité signé, le candidat recevra un email de la plateforme <http://tisseo.marches-publics.info> pour retirer les documents.

3. Dossiers de réponse

3.1. Contenu du dossier de réponse

Tout opérateur qui souhaite informer Tisséo Collectivités d'un projet de déploiement d'IRVE devra communiquer un dossier comprenant nécessairement les informations ci-après :

- l'identité du porteur de projet : nom ou raison sociale, siège social, n° de SIRET ;
- les statuts légaux de la société et la détermination du représentant légal de la société ou habilité à cet effet dans le cadre du présent appel à initiatives ;
- le nom et les coordonnées de la personne responsable de la réponse au présent appel à initiatives ;
- les **pièces administratives suivantes** : extrait Kbis, attestations sociales et fiscales, attestation judiciaire, copie du jugement en cas de redressement judiciaire, attestations d'assurance et toutes autres pièces nécessaires à l'appréciation du porteur de projet par Tisséo Collectivités ;
- les **références professionnelles** du candidat ;
- une **lettre de candidature** exposant notamment l'intérêt porté à cette opération et les éléments qui qualifient le candidat pour la réaliser ;
- les **références professionnelles** du candidat ;
- une **lettre d'engagement** à démarrer, dans le cas où il serait retenu à l'issue de la présente procédure, le déploiement des infrastructures et services complémentaires proposés dans un délai de 12 mois à compter de la désignation du candidat lauréat, sachant que les investissements devront avoir démarré dans les 6 mois suivant cette même date;
- **pour chacun des 4 sites** faisant l'objet du présent appel à initiatives privées, un mémoire technique comprenant :
 - la description des **caractéristiques techniques** des infrastructures de charge
 - le nombre d'infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides déployées ;
 - les caractéristiques techniques des infrastructures de charge et les services associés à la recharge (puissance et prises disponibles, réservation, géolocalisation, application smartphone, moyen d'accès à la charge et modalités de paiement, origine renouvelable ou non de l'électricité, etc.) ;
 - la description des **services d'électromobilité** complémentaires proposés et le calendrier de mise en œuvre ;
 - les **modalités de déploiement et d'exploitation** envisagées :

- un **calendrier** de déploiement détaillé à échéance des 4 semestres suivants la date de désignation du candidat retenu à l'issue de l'appel à initiatives privées, pour lequel l'investissement devra avoir démarré dans les 6 mois et être achevé dans les 12 mois à compter de cette même date ;
 - la **durée du titre d'occupation** jugée optimale, propre notamment à amortir les investissements consentis pour l'exploitation des infrastructures de charge, et ce, conformément à l'ordonnance du 19 avril 2017 et sa mise en application au 1er juillet 2017.
 - o le **montant annuel envisagé pour la redevance d'occupation** (part fixe par emplacement et part variable, en % du chiffre d'affaires prévisionnel), telle que définie *supra*.
- Le candidat pourra s'appuyer sur un compte d'exploitation prévisionnel, retraçant l'ensemble des charges et produits attendus dans le cadre de l'exploitation de l'activité, pour justifier sa capacité à reverser à Tisséo Collectivités la part variable de la redevance, au regard des investissements engagés.

Ces éléments devront permettre d'en apprécier le caractère sincère et crédible (faisabilité technique, fiabilité des calendriers, viabilité du modèle économique, ...).

Tout dossier reçu incomplet devra être complété sous 5 jours à compter de la demande de Tisséo Collectivités afin de régulariser la candidature en question et de la rendre recevable. A défaut, celle-ci sera rejetée.

3.2. Modalités de remise du dossier de réponse

Les candidats peuvent se présenter seuls ou en groupement solidaire ou conjoint.

En cas de groupement conjoint, un mandataire solidaire sera désigné. Aucun candidat ne pourra participer à plusieurs groupements faisant acte de candidature au présent Appel à initiatives privées. La composition du groupement ne pourra en aucun cas être modifiée postérieurement à la date de remise du dossier, sauf si cette modification vise à ajouter un ou plusieurs membres au groupement. Dans ce cas, l'accord de Tisséo-Collectivités devra être obtenu par écrit, préalablement.

Les dossiers de réponse devront obligatoirement être signés par un représentant légal - ou habilité à cet effet - de la société ou du mandataire du groupement candidat et envoyés **au plus tard le 29 mars 2019** :

- **Sous format papier, en deux exemplaires** (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine
DGA-PI
7, esplanade Compans-Caffarelli
BP 11120
31011 Toulouse CEDEX 6

Un accusé de réception sera adressé au déposant ;

et

- **Par transmission dématérialisée**, via la plateforme suivante : <http://tisseo.marches-publics.info>

Un mode d'emploi est disponible sur le site de la plateforme.. Les frais d'accès au réseau de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats. Chaque transmission dématérialisée fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants :

- Pour la bureautique : Microsoft Word, Excel, Project / Image: png / Metier: autocad, mapinfo.
- Pour les images : PDF, texte TXT, rtf, Bitmap, bmp, gif ou JPEG
- Pour les fichiers compressés : Winzip

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Copie de sauvegarde : Les candidats qui remettent une offre électronique en utilisant le portail indiqué ci-dessus peuvent faire parvenir une copie de sauvegarde sur support papier ou sur support physique électronique (clé USB, DVD,...). Cette copie ne pourra être ouverte qu'en cas de virus, ou de remise tardive de l'offre principale, si toutefois la copie de sauvegarde a été déposée avant l'expiration du délai de remise.

4. Sélection du projet lauréat

4.1. Procédure de sélection du projet lauréat

A l'issue d'une première analyse des projets au regard des critères de sélection mentionnés ci-après, le Comité de sélection, composé d'élus et de représentants des services techniques de Tisséo, se réserve la possibilité de négocier tout ou partie des candidats.

Pour se réunir valablement, ce comité doit comporter, en début de séance, un minimum de trois (3) membres élus.

A défaut de quorum, le comité devra se réunir ultérieurement.

Les candidats en seront informés en temps utile et par tout moyen. Cette information sera ensuite retracée dans le procès-verbal du comité de sélection.

Le cas échéant, il établira la liste des candidats admis à négocier, sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures. Une négociation sera alors engagée avec ces candidats et portera sur l'ensemble des éléments techniques, financiers et opérationnels du projet proposé.

La négociation prendra la forme d'audition(s) et/ou d'échanges par écrit. Durant cette phase, Tisséo Collectivités se réserve la possibilité de demander tout document nécessaire ou toute information complémentaire qu'elle jugerait utiles à l'analyse des projets.

A l'issue de chacun de ces échanges, un compte rendu de négociation sera envoyé aux candidats, accompagné d'un courrier leur indiquant la date et l'heure limite de remise des éventuels éléments complémentaires.

Enfin, le Comité de sélection se réunira afin d'arrêter le choix du candidat lauréat de l'appel à initiatives privées.

Les conditions de réunion du comité seront identiques à la première phase.

4.2. Critères de sélection

Les dossiers de réponse reçus seront sélectionnés sur le fondement des critères suivants :

- Adéquation du projet avec les caractéristiques fonctionnelles et techniques de chacun des 4 sites ciblés et cohérence avec les enjeux propres à ces derniers
- Respect des contraintes d'usage des P+R, ainsi que des contraintes minimales en phase travaux du déploiement objet du présent projet
- Stratégie servicielle, notamment capacité à proposer des services d'électromobilité ou à garantir l'accès à ces des services d'électromobilité proposés par d'autres opérateurs
- Evolutivité de l'infrastructure (interopérabilité des systèmes, technologies permettant l'accueil de nouveaux services...)
- Pertinence de la durée d'exploitation proposée (durée du titre d'occupation) au regard des investissements envisagés
- Barème proposé pour la redevance d'occupation du domaine public (part fixe et par variable)
- Qualité de la méthodologie projet proposée (organisation de l'équipe, stratégie de phasage et calendrier, modalités de mise en œuvre de l'opération...)

5. Fin de l'appel à initiatives privées et suites à donner

Les candidats seront informés par courrier du/ des choix effectué(s) par le Comité de sélection. Le courrier justifie la désignation du lauréat au regard des critères susmentionnés.

Le Comité de sélection se réserve la possibilité de ne pas donner suite à l'appel à projets si aucun des projets soumis ne paraît pouvoir être retenu ou pour un quelconque motif d'intérêt général.

Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les porteurs de projet non retenus.

A l'issue de l'appel à initiatives privées, Tisséo Collectivités engagera une concertation avec le candidat sélectionné en vue de la signature des titres d'occupation du domaine public nécessaires au déploiement des infrastructures de recharge électriques et des services associés proposés.

6. Visites de sites et informations complémentaires

6.1. Visites organisées

Les candidats admis à négocier / sélectionnés pour présenter leur projet pourront effectuer une visite des 4 sites ciblés, qui sera organisée collectivement.

Pour des questions d'organisation, le nombre de participants à ces visites sera limité.

La visite proposée sera effectuée sous la conduite d'un ou plusieurs représentants des services techniques de Tisséo-Collectivités.

A l'occasion de cette visite :

- les candidats pourront effectuer toutes observations directes et toutes prises de notes, cotes ou photos ;
- les candidats ne pourront formuler aucune question ou demande de précisions relatives au contenu technique ou administratif de la consultation. Les éventuelles questions devront être adressées par écrit suivant les modalités définies à l'article « renseignements complémentaires ».

Pour effectuer la visite, les candidats devront s'inscrire par courriel aux coordonnées précisées dans la section « demandes d'informations complémentaires ci-après ».

6.2. Demande d'informations complémentaires

Les opérateurs souhaitant obtenir des informations complémentaires sur le présent appel à initiatives privées devront faire parvenir leur demande, dans un délai maximum de 10 jours avant la date limite de remise des dossiers de réponse, à l'adresse URL suivante :

<http://tisseo.marches-publics.info/>

Une réponse sera alors adressée à tous les candidats ayant retiré le dossier rassemblant les données d'entrée mises à disposition par Tisséo Collectivités (cf. article 3 du présent règlement) ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des dossiers de des candidats.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'un erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de téléchargement anonyme, en cas de non indication de l'adresse électronique ou en cas de suppression de ladite adresse électronique. Il est recommandé à tout candidat de consulter régulièrement la plateforme afin de s'assurer qu'il bénéficie bien des dernières modifications éventuelles.

Chaque concurrent sera informé de l'ensemble des questions posées et des réponses données.

7. Conditions de l'appel à initiatives privées

7.1. Exclusion de responsabilité

Tisséo Collectivités et les porteurs de site ont constitué de bonne foi le règlement de l'appel à projets, qui contient les pièces significatives en leur possession. La responsabilité des porteurs de projet et de Tisséo Collectivités ne pourra pas être recherchée ou engagée pour quelque raison que ce soit, et notamment en raison du contenu du règlement de l'appel à initiatives, de son caractère incomplet ou inexact.

7.2. Modification du dossier d'appel à projets

Tisséo Collectivités se réserve le droit d'apporter, au plus tard quinze (15) jours ouvrés avant la date limite de remise des candidatures, des modifications au dossier d'appel à projets. Les porteurs de projet devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Les candidats seront informés des modifications réalisées via la plateforme suivante : <http://tisseo.marches-publics.info>

7.3. Durée de validité des réponses à l'appel à initiatives

Le candidat sélectionné à l'issue du présent appel à initiatives privées s'engage à maintenir son offre de déploiement, telle qu'arrêtée à l'issue de la procédure de sélection, sur une durée de 18 mois à compter de la date limite de remise des dossiers de réponse.

7.4. Renonciation à l'appel à initiatives privées

Tisséo Collectivités se réserve, à tout moment, le droit d'interrompre la présente procédure et/ou de ne pas donner suite aux dossiers de réponse reçus, sans que les porteurs de projet puissent demander en contrepartie une quelconque indemnisation.

7.5. Engagement du porteur de projet lauréat

Le porteur de projet retenu à l'issue de la présente procédure s'engage à signer tout titre d'occupation du domaine public nécessité par le déploiement de son projet.

Il s'engage à démarrer le déploiement des infrastructures et services complémentaires qu'il a proposés dans le cadre de cet appel à initiatives privées dans un délai de 6 mois à compter de sa désignation comme lauréat de la présente consultation, et à achever ce déploiement dans un délai de 12 mois à compter de cette même date.